

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 octobre 2023**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à 20 heures, le Conseil Municipal
En exercice : 11 légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence
Présents : 11 de Monsieur Christian EXCOFFON, Maire.
Excusés : 0
Absents : 0
Votants : 11

Date de la convocation : 03/10/2023

Présents : Denis BOURGEOIS ROMAIN, Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Laetitia SOCQUET-JUGLARD, Jérémie MONGELLAZ, Dominique TEYPAZ, Thierry TEYPAZ, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN, Gérard VIALLIS, Marie-José LIGOUZAT.

A été élu secrétaire de séance : Jean-Loup MARTIN

Délibération n° 2023-D53 – Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2023-D45 en date du 1^{er} octobre 2023 portant sur l'élection du Maire ;
Vu la délibération n°2020-D24 en date du 09 juin 2020 portant sur la constitution d'une Commission d'Appel d'Offre (CAO) ;
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 réformant les marchés publics et notamment la commission d'appel d'offres à compter du 25 mars 2016,
Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite des élections municipales partielles du 1^{er} octobre 2023, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appels d'offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant que pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour) :

- **Décide** de procéder à l'élection à main levée et non au scrutin secret,
- **Sont élus** membres de la commission d'appel d'offres :

Président : Christian EXCOFFON, Maire

Délégués titulaires

- Jean-Luc REBORD
- Denis BOURGEOIS-ROMAIN
- Thierry TEYPAZ

Délégués suppléants

- Jérémie MONGELLAZ
- Dominique TEYPAZ
- Jean-Loup MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

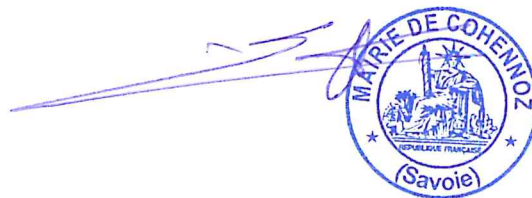
073-217300888-20231010-2023-D53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023
Publication : 12/10/2023

Prend acte qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit immédiatement après ce dernier.

Le Maire,
Christian EXCOFFON



Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20231010-2023-D53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

Publication : 12/10/2023